

Mardi 18 mars 2025

Union de l'épargne et de l'investissement :

L'AFG répond à la consultation de la Commission européenne et présente ses propositions pour une compétitivité renforcée de l'Union

A la veille de la publication par la Commission européenne de son projet sur l'Union de l'épargne et de l'investissement le 19 mars 2025, l'AFG a soumis sa réponse à la consultation, exposant ses propositions.

L'AFG met en avant des principes clés pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne et encourager une participation plus large des citoyens aux marchés financiers, au service du financement des entreprises européennes, en particulier des PME et ETI.

Philippe Setbon, président de l'AFG :

« L'Union de l'épargne et de l'investissement c'est à la fois des ménages européens qui investissent davantage dans une épargne de long terme et le financement des entreprises de l'Union européenne et plus particulièrement des PME-ETI. L'un ne va pas sans l'autre. A ce titre, notre industrie de la gestion d'actifs joue un rôle clé, avec 2/3 de ses investissements dirigés vers l'UE. Nous sommes convaincus que c'est un atout pour l'Union européenne ».

Les propositions de l'AFG

1. Une approche holistique et cohérente

Encourager les ménages à épargner à long terme et mieux financer l'économie européenne constituent les deux facettes d'une même ambition.

L'AFG propose la **création d'un label "INVEST-EU"**, destiné aux produits d'épargne nationaux de long-terme, qui respecteraient certains critères, comme un investissement minimum dans les entreprises de l'UE, notamment les PME cotées. Ces produits pourraient être alimentés par des versements automatiques pour favoriser des bonnes pratiques d'épargne et limiter l'impact des fluctuations de marché.

Pour renforcer l'attractivité de ce label, les Etats membres pourraient leur accorder des incitations fiscales.

2. Le succès de SIU reposera sur des gestionnaires d'actifs européens compétitifs

Les gestionnaires d'actifs européens sont essentiels au financement de l'économie européenne. Leur compétitivité est primordiale pour assurer le succès de l'Union de l'épargne et de l'investissement. Ils



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr

investissent 15 points de pourcentage de plus dans l'UE de plus que leurs homologues non européens, notamment dans les PME européennes, où leur expertise financière locale est indispensable.

En France, les gestionnaires d'actifs gèrent ainsi près de 5000 milliards d'euros, dont plus de 70 % sont investis dans l'UE – un niveau record¹.

3. Les risques d'une approche exclusivement « *low cost* »

L'approche centrée sur le développement de produits « *low cost* » ne permettra pas de répondre aux objectifs. L'AFG soutient une approche, **qui assure diversification, qualité et valeur** pour les investisseurs et insiste sur la **simplification du parcours client**. Cette simplification passe par une rationalisation de la réglementation existante (MiFID, IDD, PRIIPS). A ce titre, le projet de RIS doit être repensé afin qu'il permette de répondre aux objectifs et n'introduise pas de la complexité et des contraintes supplémentaires.

4. Libérer l'écosystème des barrières structurelles

Plusieurs axes de travail doivent être considérés par les institutions européennes :

- **L'accès à des données abordables et fiables** est essentiel à la compétitivité des marchés financiers européens et au financement des transitions ESG de l'UE.
- Instaurer un cadre de **supervision compétitif et efficace**. Les obstacles transfrontaliers doivent être levés par une application renforcée du droit européen et par la reconnaissance de la notion de groupe pour les gestionnaires d'actifs au niveau de l'UE.
- Pour faciliter la circulation des capitaux et financer les priorités européennes, il est primordial de **lever les barrières fiscales existantes** au sein de l'UE, telles que les retenues à la source, qui créent de la complexité, une insécurité juridique et, in fine, dissuadent l'investissement.

[Retrouvez la réponse de l'AFG à la consultation de la Commission européenne sur l'Union de l'épargne et de l'investissement](#)



¹ Etude AFG « La gestion d'actif finance l'économie européenne » - 2025



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe **plus de 440 membres**, dont 340 sociétés de gestion, qui gèrent **90 % des encours sous gestion en France**. Le montant de ces encours s'élève à 4 600 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

**Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles

